

**La deuxième année** de formation n'est pas obligatoire. Celle-ci est basée sur une formation et une intégration qui possèdent plusieurs volets, soit:

- des rencontres de supervision en MLC<sup>®</sup> (séance de groupe)
- un cours sur la vision anatomique de la MLC<sup>®</sup> 2e partie
- un enseignement sur la psychopathologie et les pathologies du corps
- des enseignements sur l'analyse du dessein corporel
- l'analyse des rêves du corps
- psychologie du groupe et relation d'aide
- psychosomatique
- un séminaire de fin de formation

Parallèlement, l'élève expérimente un travail personnel d'intégration et guide lui-même ses propres classes MLC<sup>®</sup> sous supervision.

Les pratiques individuelles sont divisées en trois parties.

1. Pratique professionnelle de la MLC<sup>®</sup> avec consultants soit : trois séries de dix classes en séance individuelle ou collective, comprenant les temps de préparation et les rapports personnels du praticien.
2. Trois rencontres avec un superviseur attitré en MLC<sup>®</sup> payées directement au superviseur. Le coût de ces supervisions est de 75.- / 1h.
3. Trois jours de retraite personnelle.

Le montant de la deuxième année se porte à 3650.-

La seconde année comprend 282 heures incluant les enseignements (149 h) et la pratique personnelle (133 h).

La formation est échelonnée sur 9 périodes de 2 à 5 jours.